Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Office fédéral de la statistique OFS
Division Santé et affaires sociales

Relevé des coûts d'utilisation des immobilisations selon l'OCP à partir de l'année de données 2027

Contexte
Dans le cadre des approbations des versions précédentes de la structure tarifaire, le Conseil fédéral a demandé à SwissDRG SA d'évaluer à l'avenir les coûts d'utilisation des immobilisations (CUI) conformément à l'ordonnance OCP (Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie). Une analyse comparative basée sur un double relevé pour l'année de données 2023 (relevé des CUI selon les principes de gestion d'entreprise ainsi que selon l'ordonnance OCP) a montré que ce changement n'entraîne aucun biais systématique des cost-weights et qu'aucun impact négatif sur les structures tarifaires n'est à craindre. En concertation avec la commission d'experts REKOLE, ainsi qu'avec le Conseil d'administration de SwissDRG SA, le relevé des CUI selon l'OCP a été approuvé à compter de l'année de données 2027.

Adaptation du relevé des données SpiGes
Le relevé des CUI selon l'OCP sera mis en œuvre dans le relevé des données SpiGes à partir du relevé 2028 (année de données 2027). Les noms des variables ne changent pas. En revanche, les désignations et les descriptions seront adaptées en conséquence. Vous trouverez un exemple dans le tableau suivant :

Exemple	**Jusqu'à l'année de données 2026**	**À partir de l'année de données 2027**
Nom de la variable	ktr_10_ank	ktr_10_ank
Désignation	10 Administration des patients, CUI selon REKOLE®	10 Administration des patients, CUI selon OCP
Description	CUI du centre de coûts 10 selon REKOLE®, nécessaire pour l'établissement du fichier des coûts par cas de SwissDRG	CUI du centre de coûts 10 selon OCP~~, nécessaire pour l'établissement du fichier des coûts par cas de SwissDRG~~

Cela s'applique à l'ensemble des 34 variables détaillées des CUI par centre de coûts (nom de variable se terminant par «_ank»). Les variables de total «ktr_44_OCP» et «ktr_44_rekole» restent inchangées. Elles continueront d'être utilisées à d'autres fins, notamment pour la compilation de l'ITAR_K®.

Les variables détaillées des CUI doivent être fournies conformément à l'OCP à partir de l'année de données 2027. Les directives de SwissDRG SA relatives au calcul des CUI selon REKOLE® s'appliquent pour la dernière fois à l'année de données 2026.

Contact
Pour toute question concernant le relevé des CUI selon l'OCP à partir de l'année de données 2027, n'hésitez pas à nous contacter :

SwissDRG SA : datenerhebung@swissdrg.org
Office fédéral de la statistique : spiges@bfs.admin.ch